

CODE DE VIE DU CENTRE CHAMPAGNAT

Le centre Champagnat est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et le développement de mon potentiel académique dans un climat d'apprentissage et d'enseignement qui se veut agréable. Un climat scolaire positif existe lorsque tous les adultes qui fréquentent le centre collaborent ensemble, se sentent à l'aise à s'exprimer et en sécurité.

Pour ce faire, tous les élèves, les parents, les partenaires, les ressources en support direct auprès des élèves ayant des besoins particuliers doivent se conformer au présent code de vie. Par ailleurs, contribuer et participer aux activités scolaires, soit en classe ou lors d'une activité spéciale, s'accompagnent des responsabilités qui incombent à chacun, permettant ainsi d'être dans un milieu éducatif qui répond à mes besoins et qui favorise la réussite des élèves.

Le présent code de vie s'applique aux élèves qui fréquentent le centre Champagnat ainsi qu'à toutes les autres personnes ou ressources qui interagissent de quelque façon que ce soit à l'intérieur des activités éducatives ou d'enseignement.

RESPECT DE SOI

1. Je suis présent et à l'heure à tous mes cours.
2. Je quitte le centre à la fin de mes cours.
3. J'ai tout le matériel nécessaire et je travaille activement à chacun de mes cours.
4. Je dois remettre les travaux que les enseignants me demandent.
5. Je dois être honnête : copier ou tricher est interdit.
6. Je dois aviser mon enseignant ou la secrétaire lorsque je quitte le centre
7. avant l'heure prévue.
8. Il est interdit de consommer ou d'être sous l'effet de l'alcool ou de la drogue et
9. de se présenter au centre.

RESPECT DES AUTRES

1. Je m'exprime poliment envers les autres. Les vulgarités, les paroles grossières ne sont pas tolérées.
2. Je communique en français à l'intérieur du centre et lors des sorties.
3. Je respecte les consignes et les règlements du centre et de ma classe.
4. Je dois respecter tout membre du personnel qui peut faire une intervention à mon endroit. Il est à souligner que tous les membres du personnel sont en situation d'autorité sur l'ensemble des étudiants.
5. Je circule calmement et de façon sécuritaire partout dans le centre et aux abords du centre.
6. J'ai des comportements pacifiques et des attitudes d'ouverture face aux autres.
7. J'ai un comportement "amoureux" acceptable en public.

8. Je dois démontrer par mes paroles et mes actes que je respecte toutes les personnes de mon centre, sans égard à leur orientation sexuelle, à leur origine ethnique ou à leur handicap.
9. En tout temps à l'intérieur de la classe mon cellulaire doit être éteint. Je peux l'utiliser seulement lorsque je suis à l'extérieur de la classe lors des heures de pauses et du dîner. Dans la classe, le cellulaire muni d'un MP3 est aussi interdit.
10. Il est interdit d'avoir une arme.
11. Il est interdit de demander de l'argent et de la nourriture ou d'en prêter.
12. Il est interdit de vendre ou de solliciter les gens à l'intérieur du centre pour
13. des activités non reliées au centre.
14. Tout geste ou propos violent entraînera une sanction.

TENUE VESTIMENTAIRE ET HYGIÈNE

1. Par respect pour moi-même et pour les autres, je dois porter quotidiennement une tenue vestimentaire adaptée à un milieu d'éducation.
2. Mes vêtements ne doivent porter aucun symbole faisant allusion à la violence, au racisme, à la sexualité ou à l'appartenance à un gang.
3. Dans le cas où mon habillement n'est pas adéquat selon le code de vie, un chandail peut m'être prêté pour la journée.
4. Dans la classe, je ne porte ni casquette et ni couvre-chef.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. Je prends soin du matériel mis à ma disposition et je contribue au maintien de la propreté, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre.
2. Je suis responsable des livres que j'emprunte à la bibliothèque. En cas de perte, **je devrai rembourser le coût du livre perdu.**
3. Je ramasse mes papiers et mes déchets lors des pauses et du dîner.
4. Je n'apporte ni nourriture ni boisson aux étages et dans la classe. Seule la bouteille d'eau est permise en classe.
5. Je prends mes collations à la cafétéria.
6. Je recycle les canettes et le papier aux endroits prévus à cet effet.
7. J'utilise les rampes uniquement si j'ai un handicap physique et en respectant les sens uniques.
8. Si je fume, je dois me rendre à la borne à cigarettes située près du trottoir.
9. Il est interdit de voler ou de commettre tout acte de vandalisme.

DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DU CENTRE

1. **Je n'invite pas mes amis,** des membres de ma famille ou d'anciens étudiants à venir me voir au centre à moins d'avoir eu l'autorisation.
2. Je ne peux emmener mes enfants au centre.
3. Durant les heures de cours, je reste en classe à moins d'avoir une raison majeure et d'avoir l'autorisation de mon enseignant.
4. Je me dirige vers mon local de classe **seulement 5 minutes** avant le début des cours.

5. J'attends mon transport à la cafétéria.

Suite à l'entrave d'un de ces règlements, l'élève sera rencontré par la direction et des conséquences s'ensuivront selon la nature et la gravité du geste. Cela peut être un avertissement, une expulsion, une amende ou une plainte au service de police de la ville de Montréal.

CARTE ÉTUDIANTE

Je présente ma carte étudiante si elle m'est demandée. Aucun visiteur, ni même un ancien de l'école, ne peut circuler dans le centre sans l'autorisation d'un membre de la direction.

ÉVACUATION D'URGENCE

En cas de sonnerie d'alarme pendant les heures de cours, je quitte immédiatement l'école par la sortie prévue selon les indications du Plan de mesure d'urgence, situé près de la porte du local où je me trouve, et ce, sans passer par mon casier pour aucune considération. Au point de rassemblement dans le fond de la cour, je demeure avec mon groupe et mon enseignant qui prendra alors ma présence.

En cas de sonnerie d'alarme pendant un autre moment, je sors par la première porte accessible et je me dirige vers le stationnement.

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève est responsable des frais et dommages causés par l'activation du système d'alarme-incendie.

CASIER

Je suis responsable de l'ordre et de la propreté de mon casier. Afin de permettre la protection de mes biens, je ne suis pas autorisé à changer de casier ou à utiliser le casier d'un autre. Au début de l'année, je me procure un cadenas avec deux clés. En tout temps, si elle le juge nécessaire, la direction peut demander d'ouvrir mon casier ou y accéder en brisant le cadenas et deux clés.

J'ai pris connaissance du code de vie du centre Champagnat et je m'engage à le respecter tout au long de ma formation.

Date : _____

Signature : _____